



150, rue Child
Coaticook (Québec) J1A 2B3
Téléphone : 819 849-2721, poste 255
Télécopieur : 819 849-4883
sec.urbanisme@coaticook.ca

DEMANDE DE PERMIS BÂTIMENT ACCESSOIRE RÉSIDENTIEL (GARAGE, REMISE, ABRI D'AUTO...)

Adresse visée par la demande : _____

Nom du demandeur : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Courriel : _____

☐ Je suis propriétaire ou

Nom du propriétaire : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Travaux faits par : ☐ Le propriétaire ☐ Le demandeur

Ou nom de la compagnie : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____ N° RBQ : _____

Coût des travaux : _____

Date prévue de début : _____ et de la fin : _____

Type de bâtiment accessoire : ☐ garage ☐ remise ☐ abri d'auto ☐ pergola
☐ autre : _____

Le bâtiment accessoire est : ☐ Une construction neuve **ou** ☐ Un agrandissement
☐ Attaché à la résidence **ou** ☐ Détaché de la résidence

Veuillez indiquer la hauteur : _____ du bâtiment accessoire :

et de la résidence (si c'est un bâtiment accessoire détaché de la résidence) : _____

Nombre total de bâtiments accessoires sur la propriété, incluant celui faisant l'objet de la présente demande : _____

- ☐ Fournir une copie du certificat de localisation ou du plan d'implantation à l'échelle sur lequel vous aurez indiqué l'emplacement du bâtiment projeté
- ☐ Indiquez les distances des autres bâtiments, de la piscine, des limites de la propriété, etc.
- ☐ En secteur patrimonial et/ou PIIA, fournir un échantillon des couleurs des matériaux du revêtement extérieur (du toit, des murs, etc.)

Le fait de déposer une demande de permis au service d'urbanisme ne donne pas le droit de débiter les travaux. Vous devez avoir le permis pour pouvoir débiter les travaux.

Signature _____

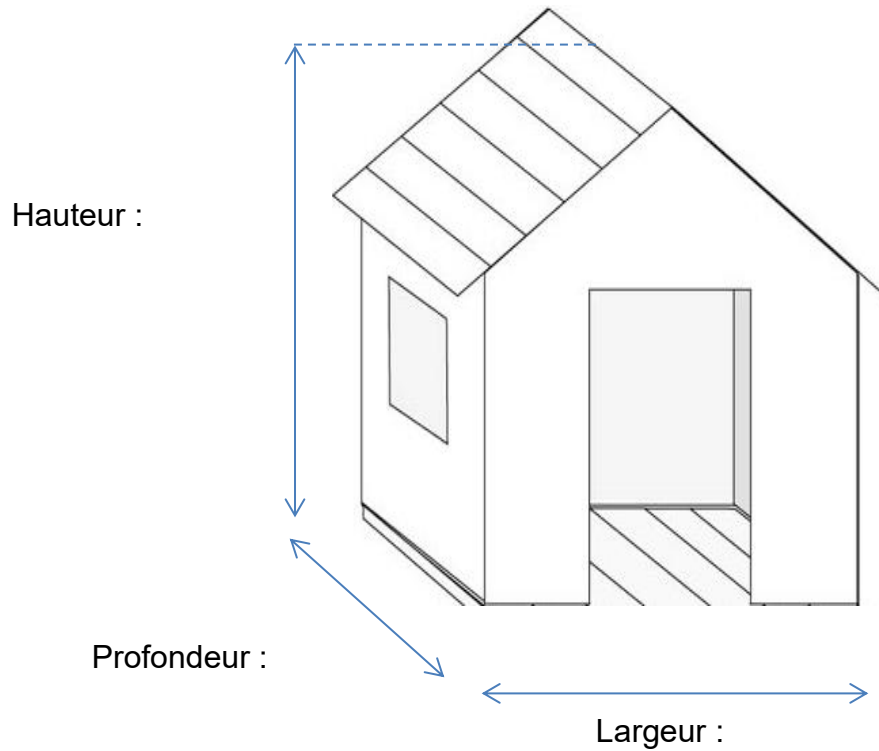
Date _____

Matériaux

Fondation en : _____

Revêtement extérieur des murs : _____

Revêtement du toit : _____



Vue du dessus

Indiquez où se trouvent les portes «  » et les fenêtres «  » :

Autres détails : _____

Attention, afin de pouvoir vous remettre le permis, nous devons d'abord recevoir le paiement de la facture associée. Dès que celle-ci sera acquittée, nous procéderons à l'émission du permis.